

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20121214-2012_A197-DE
Date de télétransmission : 19/12/2012
Date de réception préfecture : 19/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A197

OBJET : Finances - Avance de trésorerie 2013 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la rénovation du cœur de ville de Pertuis

Le 14 décembre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 7 décembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURICE Jany - MERGER Reine - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MOHAMMEDI Amaria - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : DEVESA Brigitte suppléée par SKRIVAN Fleur - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MICHEL Marie-Claude suppléée par MENGEAUD Julien - POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRAMI Helliott donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle donne pouvoir à BENON Charlotte - CHORRO Jean donne pouvoir à LOUIT Christian - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MORBELLI Pascale - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - JONES Michèle donne pouvoir à MERGER Reine - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à PIERRON Liliane - LEGIER Michel donne pouvoir à MARTIN Régis - MARTIN Richard donne pouvoir à ORCIER Annie - MATAS Henri donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BENNOUR Dahbia - PIZOT Roger donne pouvoir CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à AREZKI Alain - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à RENAUDIN Michel - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CASSAN René - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - MEDVEDOWSKY Alexandre - QUARANTA Alain - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

02_1_11

CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2012

Rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Ressources – Finances

Objet : Avance de trésorerie 2013 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la rénovation du cœur de ville de Pertuis.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la concession d'aménagement pour la rénovation du cœur de ville de Pertuis, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite la C.P.A. pour l'octroi d'une avance de trésorerie remboursable de 1 600 000 € sur l'exercice 2013.

En effet, conformément à l'article 27.6 du contrat de concession, le concessionnaire peut solliciter le versement d'une avance renouvelable, dans les conditions définies par l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2010_A194 du 10 décembre 2010, la Communauté du Pays d'Aix a approuvé le contrat de concession relatif à l'opération de rénovation du cœur de ville de Pertuis, concédé à la SPLA Pays d'Aix Territoires au 1^{er} janvier 2011.

Par courrier en date du 10 octobre 2012, la SPLA Pays d'Aix Territoires a transmis à la CPA un bilan prévisionnel actualisé, faisant apparaître les moyens financiers à mobiliser pour lancer les travaux d'aménagement. Afin de ne pas alourdir la participation d'équilibre de la CPA, la SPLA Pays d'Aix Territoires propose de ne pas

recourir à un emprunt mobilier. Ainsi, en s'appuyant sur les dispositions de l'article 27.6 du contrat de concession, la SPLA Pays d'Aix Territoires sollicite auprès de la Communauté une avance de trésorerie pour l'année 2013, d'un montant de 1 600 000€, remboursable avant le 31 décembre 2013, conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement.

En effet, selon les termes de l'article L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales, « le concédant peut consentir des avances justifiées par un besoin de trésorerie temporaire de l'opération ; [...] ces avances font l'objet d'une convention approuvée par l'organe délibérant du concédant et précisant leur montant, leur durée, l'échéancier de leur remboursement ainsi que leur rémunération éventuelle. »

La convention d'avance de trésorerie entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires est jointe en annexe à ce rapport.

Pour rappel, une avance de trésorerie du même montant (1 600 000€) a déjà été accordé à la SPLA par délibération n°2011-A184 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 pour l'exercice 2012. Il s'agit donc de renouveler cette avance de trésorerie en 2013.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L .1523-2;
VU la délibération n°2010_A194 du 10 décembre 2010 portant sur l'approbation de la nouvelle concession d'aménagement relative à la rénovation du cœur de ville de Pertuis avec la SPLA Pays d'Aix Territoires ;

VU la délibération n°2011_A184 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 approuvant l'octroi d'une avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires sur l'exercice 2012 ;

VU le courrier de sollicitation en date du 10 octobre 2012 du Directeur de la SPLA Pays d'Aix Territoires accompagné du bilan prévisionnel actualisé de l'opération ;

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 13 novembre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 novembre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'octroi d'une avance de trésorerie à la SPLA Pays d'Aix Territoires d'un montant de 1 600 000 euros sur l'exercice 2013 remboursable au 31 décembre 2013 dans le cadre de la concession d'aménagement relative à la rénovation du cœur de ville de Pertuis.
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention avec la SPLA Pays d'Aix Territoires et ainsi que tout document afférent à ce dossier.
- **CHARGER** Monsieur le Trésorier Principal de la Communauté du Pays d'Aix d'opérer les mouvements financiers et comptables correspondants.

CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA RENOVATION DU CŒUR DE VILLE DE PERTUIS

Convention d'avance de trésorerie pour 2013 Entre la Communauté du Pays d'Aix et la SPLA Pays d'Aix Territoires

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté du Pays d'Aix, représentée par Maryse JOISSAINS MASINI, Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2012,

Désignée ci-après par la Communauté

D'une part,

ET

La Société Publique Locale d'Aménagement Pays d'Aix Territoires, Société Anonyme à conseil d'administration, au capital de 500 000 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le n° 520 668 443, dont le siège social est à Aix en Provence au 2 rue Lapierre, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ en vertu de sa qualité de Président du conseil d'administration et Directeur Général.

Désignée ci-après par la SPLA Pays d'Aix Territoires

D'autre part,

ARTICLE 1 : Il est préalablement exposé ce qui suit

La Communauté a confié à la SPLA Pays d'Aix Territoires, dans le cadre d'une concession d'aménagement, la rénovation du cœur de ville de Pertuis.

A ce titre, le concessionnaire assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et équipements prévus dans la concession ainsi que la réalisation d'études nécessaires à leur exécution.

ARTICLE 2 : Avance consentie par la Communauté du Pays d'Aix à la SPLA

Pour permettre à la SPLA Pays d'Aix Territoires de poursuivre sa mission et de faire face aux dépenses à venir, et dans l'attente des recettes définitives provenant de la revente des terrains et immeubles, la Communauté du Pays d'Aix lui consent une avance de trésorerie sur l'exercice 2013.

Cette avance de trésorerie s'élève à 1 600 000 euros conformément au bilan prévisionnel global de la concession d'aménagement joint ci-après.

Cette avance de trésorerie 2013 consentie par la CPA devra être remboursée par la SPLA Pays d'Aix Territoires au plus tard le 31 décembre 2013.

ARTICLE 3 : Conditions financières particulières

Au cas où l'opération concernée se trouve temporairement en situation excédentaire de trésorerie sur l'année 2013, la SPLA Pays d'Aix Territoires valorisera les produits générés par cet excédent sur l'index TAM afin de les imputer sur les produits financiers de l'opération.

ARTICLE 4 : Remboursement anticipé en cours d'année

Le cas échéant et à la demande de la Communauté du Pays d'Aix, la SPLA Pays d'Aix Territoires devra procéder au remboursement anticipé de cette avance.

Fait à Aix-en-Provence

Le

*La Présidente de la
Communauté du Pays D'Aix*

*Le Président Directeur Général
de la SPLA Pays d'Aix Territoires*

Maryse JOISSAINS MASINI

Gérard BRAMOULLÉ

CR LC03 Rénovation Cosur de Ville de Pertuis

Ligne	Intitulé	Dernier Bilan	Révisé à fin 2011	2011	2012	2013	2014	Bilan Actualisé Oct 2012
	RESULTAT D'EXPLOITATION		137 533	137 533	-336 417	-1 557 774	1 548 657	0
1	ETUDES	84 900	19 900	19 900	12 600	62 900	83 900	94 900
2	ACQUISITIONS ET TRAVAUX	1 300 200	3 919 886	3 919 886	424 428	469 557	583 080	5 397 559
3	TRAVAUX	2 394 220	10 844	10 844	20 750	1 594 350	768 266	2 394 220
4	MATÉRIELS	596 200	129 915	129 915	133 221	185 656	128 419	597 811
5	TRAVAUX DIVERS	543 160	15 410	15 410	37 889	166 122	327 539	550 950
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS							
7	CHARGES FINANCIÈRES	60 000			20 000	20 000	20 000	60 000
8	REVENUS FINANCIERS	1 163 653	246 672	246 672	287 156	342 715	317 110	1 163 653
	CESSIONS TERRAINS ET IMMOBILES							
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMOBILES	4 774 348			561 200	604 860	3 478 871	4 774 348
2	PARTICIPATIONS	5 093 000	4 445 382	4 445 382	215 878	215 875	215 874	5 093 000
3	SUBVENTIONS	355 385				355 385		355 385
4	AUTRES PRODUITS	47 704	3 328	3 328	20 523	11 926	11 926	47 704
5	PRODUITS FINANCIERS	31 141	31 141	31 141				31 141
6	FINANCEMENT				78 740	369 347	161 015	629 102
	CHARGES FINANCIÈRES							
1	EMPRUNTS (REBOURSEMENT)							
2	CHARGES (REBOURSEMENT)				1 630 000	1 670 806	2 291 000	7 660 069
3	TRÉSORERIE (SORTIES)							
	TRÉSORERIE							
1	EMPRUNTS (EMBOURSEMENT)							
2	AVANCES (EMBOURSEMENT)				1 600 000	1 600 000	2 200 000	7 600 000
3	TRÉSORERIE (ENTRÉES) - CREDIT TVA				78 740	369 347	161 015	629 102
	TRÉSORERIE							
	TVA sur dépenses			136 246	9 103	-1 548 671	0	0
	TVA sur recettes			93 925	44 925	309 347	104 015	629 101
	Cédés TVA				-78 740	-359 347	-161 015	-629 101
	Clévis							
	Encaissement							
	Reste à encaisser			4 536				
	Revenants			14				
	Réglement				28 845			
	Régularisation situation				-14			
	Reste à régler			-28 045				
	TRÉSORERIE PERIODE		136 246	136 246	-107 118	-1 557 774	1 548 657	0
	TRÉSORERIE CUMUL			136 246	9 117	-1 548 857	0	0

Le Maire
 Jean-Louis VINCENT

Aix en Provence, le 10 octobre 2012

Monsieur SERRE
Directeur général des services
COMUNAUTE DUPAYS D'AIX
CS 40868
13611 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

*Affaire suivi par : Vanessa GARELLO
Relations financières avec les communes
téléphone : 04 42 93 78 58
mail : vgarello@agglo-paysdaix.fr*

N/Réf. : JLV / IB n° : 1142/2012

OBJET: Demande d'avance de trésorerie
à la Communauté du Pays d'Aix
dans le cadre de la concession d'aménagement
pour la « rénovation du cœur de ville de Pertuis » – 2011 / 2014

Monsieur le Directeur,

Le Conseil communautaire a approuvé le contrat de concession et le bilan prévisionnel relatifs à l'opération de « rénovation du cœur de ville de Pertuis » en sa séance en date du 10 décembre 2010, concédée à la Société Publique Locale d'Aménagement « Pays d'Aix Territoires » au 1^{er} janvier 2011, ainsi que son avenant n°1 approuvé en Conseil communautaire en date du 10 février 2011.

Le bilan prévisionnel global actualisé au 5 octobre 2012 fait apparaître un besoin en trésorerie de 1 557 774 € pour l'année 2013.

Il conviendrait donc de prévoir de verser à la S.P.L.A. une avance de trésorerie d'un montant de 1 600 000 € remboursable avant le 31 décembre 2013, conformément au montant indiqué dans le bilan prévisionnel ci-joint.

Je vous souhaite bonne réception de la présente,

Et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur

Jean-Louis VINCENT

OBJET : Finances - Avance de trésorerie 2013 à la SPLA Pays d'Aix Territoires dans le cadre de la concession d'aménagement pour la rénovation du cœur de ville de Pertuis

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	135
Majorité absolue	68
Pour	135
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



19 DEC. 2012